

DEC180627DR12

Décision portant nomination de M. Didier GUYOMARC'H aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM) et nommant Mme Annette CALISTI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7345 en date du 17/4/2018 ;

Considérant que M. Didier GUYOMARC'H a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 6 au 8 mars 2013 et du 26 au 28 mars 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Didier GUYOMARC'H, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM), à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Didier GUYOMARC'H exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Didier GUYOMARC'H est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18/04/2018

La directrice de l'unité
Annette CALISTI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND